

## Compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2023

**Le CM décide à l'unanimité de :**

- 1 - valider les avis de la commission pour les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux et les permis de construire**
- 2 - ne pas préempter pour les propriétés concernées.**
- 3 - poursuivre la préparation du PLUI**
- 4 - approuver le projet d'aménagement du carrefour du Champel ainsi que l'aménagement d'un abri bus, ainsi que les financements correspondants.**
- 5 - reformuler le projet de l'aménagement de la place de l'église pour établir les demandes de subventions auprès de la Région AUVERGNE RHONE ALPES, de l'ETAT et du DEPARTEMENT.**
- 6 - commander à ENEDIS 4 raccordements électriques pour l'extension du réseau électrique et entériner l'extension du réseau de vidéo protection avec le plan de financement correspondant : subvention de la Région AUVERGNE RHONE ALPES, du DEPARTEMENT, de l'ETAT et la contribution de la commune.**
- 7 - commander à l'entreprise Mr Carrelage le sol pour la salle d'évolution au montant validé du devis présenté.**
- 8 – prendre en charge le changement de l'inverseur propane pour les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'église avec le financement correspondant.**
- 9 - solliciter la contribution financière de la paroisse pour la restauration de la anse cassée de la cloche et la recharge de la deuxième anse.**
- 10 - ne pas retenir la proposition d'interventions musicales en milieu scolaire proposées par la CCBA.**
- 11 - engager un référendum auprès des parents d'élèves pour le choix de l'organisme qui assurera la fourniture et la livraison des repas.**

**12 - présenter la candidature de Benoît Devos en qualité de suppléant auprès de l'EPTB.**

**13 - valider les Décisions Modificatives N° 1 et 2 pour rectifier le tableau d'affectation des résultats.**

**14 - voter l'avenant au marché public concernant l'aménagement de la classe dans l'ancienne bibliothèque pour prolonger le délai d'exécution et fixer la fin des travaux au 1<sup>er</sup> novembre 2023.**

**15 - entériner le départ d'une agent ATSEM principal 1<sup>er</sup> classe à la retraite et l'augmentation de l'horaire de l'agent qui la remplace.**

**16 – choisir la société Imprimeur Services pour l'impression du bulletin info municipal de juillet.**

**17 - proposer comme membre de la commission électorale la conseillère municipale Elisabeth Figueirido pour la gestion des listes.**